

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 DECEMBRE 1995**

Présents : Philippe ANTOINE, Michel BOUDIER, Gérard CHERVAZ, José DURAN, François GARAÏ, Michèle LE TREUT, Pierre MARIÉ, Michel THEVENOT, Serge TOMIO.

I - Election au bureau

Monsieur Gérard CHERVAZ est élu au bureau en remplacement de Monsieur Pierre CORDIER.

Le bureau est ainsi constitué :

Président :	Michel THEVENOT
Vice-président :	Gérard CHERVAZ
Trésorier :	Michèle LE TREUT
Trésorier-adjoint :	Philippe ANTOINE
Secrétaire :	François GARAÏ
Secrétaire-adjoint :	Michel BOUDIER

II - Le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 1995 est adopté à l'unanimité.

III - Représentation de l'Association Flainoise auprès de diverses autorités locales

Messieurs Philippe ANTOINE, Michel BOUDIER et Gérard CHERVAZ qui en ont la possibilité car leur domicile est plus proche de Flaine ont bien voulu accepter en cas d'empêchement du président, Michel THEVENOT, de représenter l'Association Flainoise dans les diverses instances et aux diverses réunions où elle a été invitée en ce qui concerne le stationnement, l'évolution des remontées mécaniques, le devenir de l'Office du Tourisme, etc...

IV - Sur proposition de Monsieur Michel THEVENOT, le bureau décide le principe d'une adhésion de l'Association Flainoise à l'Office du Tourisme dans la mesure où l'Association Flainoise serait conviée à y participer.

Il est à observer que par le truchement des impôts et dans la contribution du Syndicat Intercommunal à l'Office du Tourisme, les membres de l'Association Flainoise contribuent déjà largement aux finances de l'Office du Tourisme sans y être représentés...

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal, clos et signé après lecture.

